



ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION / MARDI 14 NOVEMBRE 2023

- CONSEIL RÉGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, DIJON -

Procès-Verbal

Assistaient à l'Assemblée Générale :

- Mme DUFAY, Présidente de l'Association, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- M. LESLIE, Secrétaire Général de l'Association

Conseil Régional Grand Est

- M. LADDI, Direction générale des mobilités

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

- M. NEUGNOT, Vice-Président mobilités, transports scolaires, intermodalités et infrastructures
- M. MIGNOT, Chargé de mission
- M. VAN DE KRAATS, Conseiller au Cabinet de la Présidente

CCI Bourgogne-Franche-Comté

- M. ALBIZATI, Vice-Président

Dijon Métropole

- Mme MARTIN-GENDRE, Conseillère métropolitaine
- M. CHALUMEAU, Chargé de mission

Communauté d'Agglomération d'Epinal

- M. HEINRICH, Président

Le Grand Belfort

- M. CUISSON, Directeur général des services techniques

Pays de Montbéliard Agglomération

- M. CHARLET, Vice-Président en charge des mobilités

Grand Besançon Métropole

- Mme ZEHAF, Vice-Présidente transports, mobilités et stationnement
- Mme BARTHELET, Vice-Présidente projet de territoire, planification et stratégie de développement, perspectives et coopérations
- M. BARIOULET, Directeur stratégie et territoires

Membres associés

- M. HEBERLE, Assistant parlementaire de Fabienne KELLER, Députée européenne
- M. KAMMERER

Invités

- M. CLÉMENT, Associé, Transae
- M. CHATARD, Directeur Territorial, SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté
- Mme FIEUX, Pôle études, SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté
- M. TOITOT, Pôle études, SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté

Excusés, mandats reçus :

République et Canton du Jura
Ville de Chenôve
Ville de Blotzheim
Canton de Bâle-Ville

Excusés :

Mulhouse Alsace Agglomération
Eurométropole de Strasbourg
Ville de Karlsruhe
Canton de Soleure
Canton de Berne
République et Canton de Neuchâtel
Canton de Vaud
Ville de Zurich
Ville de Delémont
Ville de Porrentruy

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale. Elle souligne le caractère particulier de cette Assemblée Générale qui se tient à un moment charnière pour l'Association. Alors que les résultats des études socio-économiques qui seront présentées en séance par SNCF Réseau représentent une vraie réussite pour l'Association, son avenir est aujourd'hui contraint par l'état de ses finances.

1. Rapport moral de la Présidente

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY situe cette réussite de l'Association dans le contexte de l'histoire récente du projet de la LGV Rhin-Rhône. Depuis la mise en service de la 1^{ère} phase de la branche Est en 2011 l'Association se bat pour la réalisation de la 2^{ème} phase dont la mise en chantier a été arrêtée à mi-chemin. Si le succès n'a pas été au rendez-vous pendant la période de 2013 à 2018, le débat qui s'est ensuite engagé au Parlement sur le projet de loi d'orientation des mobilités a ouvert de nouvelles opportunités pour le lobbying en faveur du projet. Les parlementaires se sont montrés sensibles aux arguments soulignant l'inachèvement d'un chantier déjà engagé, et ont adopté un amendement réintégrant le projet dans la programmation des infrastructures de transport, ce qui représentait un gain de dix ans par rapport au calendrier proposé par le gouvernement.

Cette séquence de lobbying a permis d'ouvrir des négociations avec la Ministre alors chargée des transports, Elisabeth Borne. Compte tenu des bons résultats des études socio-économiques menées à l'époque, la Ministre s'est engagée à faire effectuer une nouvelle analyse de l'opportunité du projet par le Conseil d'orientation des infrastructures. Retardé initialement par la crise sanitaire, le travail ainsi confié au COI ne s'est toujours pas réalisé en raison de l'absence de nouvelles données attendues d'une actualisation des études socio-économiques demandée par l'Etat. Les résultats de ces études sont désormais disponibles et, grâce au travail de l'Association, ils sont encore meilleurs que ceux qui ont permis de faire ressortir le dossier en 2018.

Le COI doit maintenant se réunir exceptionnellement pour examiner le calendrier du projet à l'aune de ces résultats. Il appartient aux élus de décider des suites à donner au dossier et d'enclencher le travail politique nécessaire. Le travail de l'Association s'achève ainsi sur une véritable réussite, mais l'épuisement de ses finances imposent des décisions sur son devenir.

2. Rapport d'activités 2022

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter le rapport d'activités de l'Association pour l'année 2022.

Monsieur LESLIE rappelle les principales actions entreprises en 2022. Au-delà de son implication étroite dans le suivi technique de l'actualisation des études socio-économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est, l'Association a porté une attention particulière à l'évolution de la desserte du TGV Rhin-Rhône qui a subi des modifications tout au long de l'année. Des contacts ont été pris avec les nouveaux opérateurs ferroviaires envisageant de développer leurs services sur le réseau à grande vitesse français dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Enfin, l'Association a commencé à élaborer des propositions de projets et d'études complémentaires pour attirer de nouveaux financements, conformément à la feuille de route adoptée par les adhérents lors de la dernière Assemblée Générale.

3. Approbation des comptes 2022

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur ALBIZATI en sa qualité de Trésorier de l'Association pour présenter le résultat comptable de l'exercice 2022.

Monsieur ALBIZATI présente les principaux éléments du rapport de gestion de l'Association pour 2022. Les recettes de l'année incluent les cotisations exceptionnelles versées par les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est pour permettre à l'Association de contracter des prestations de service pour se faire accompagner dans le suivi des études socio-économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est. La partie restant à consommer de ces cotisations exceptionnelles figure au bilan 2022 au titre des produits constatés d'avance. Les charges de l'Association ayant excédé les recettes perçues, le déficit de l'année s'élève à 24 868 euros, à comparer avec un déficit de 36 621 euros en 2021. Monsieur ALBIZATI propose d'affecter ce résultat en report à nouveau débiteur. A la fin de l'année 2022 les réserves de l'Association totalisaient 19 447 euros.

Lecture est faite des conclusions du rapport du Commissaire aux Comptes qui certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

Après la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes les comptes de l'exercice et le rapport de gestion 2022 sont approuvés à l'unanimité.

4. Adoption du budget prévisionnel 2023

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur ALBIZATI en sa qualité de Trésorier de l'Association pour présenter le budget prévisionnel pour l'exercice 2023.

Monsieur ALBIZATI explique que le budget prévisionnel pour 2022 ne prévoit pas de hausse des subventions d'exploitation, hors les éventuelles subventions et cotisations exceptionnelles qui pourraient être versées par les adhérents souhaitant participer à des projets et études complémentaires proposés par l'Association. Les charges prévisionnelles incluent le solde des prestations extérieures relatives au suivi des études socio-

économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, ainsi que les frais liés à l'engagement des projets complémentaires proposés par l'Association.

Selon les prévisions, les éventuelles subventions et cotisations exceptionnelles sollicitées pour mettre en œuvre des projets complémentaires ne suffiront pas à équilibrer le budget de l'Association pour 2023. En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver non seulement le versement des cotisations et subventions exceptionnelles par les adhérents participant aux projets complémentaires, mais également la majoration de la cotisation des Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grande Est de 30 000 euros (15 000 euros par Région) en 2023 afin de permettre à l'Association d'achever les missions en cours.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Avec l'intégration de l'ensemble de ces produits complémentaires le budget prévisionnel fait ressortir un déficit d'environ 4 000 euros à la fin de l'exercice 2023, à comparer avec un déficit de 25 000 euros en 2022, avec des réserves estimées à 15 000 euros à cette date. Monsieur ALBIZATI note en conclusion que les produits complémentaires à percevoir en 2023 ne suffiront pas à alléger à plus long terme les tensions de trésorerie de l'Association et des décisions structurelles doivent être prises par l'Assemblée Générale en conséquence.

A la suite de cette présentation le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

5. Actualisation des études socio-économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY remercie la Direction Territoriale SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'Association pour venir présenter les résultats de l'actualisation des études socio-économiques de la 2^{ème} phase de la branche Est (section Est optimisée) de la LGV Rhin-Rhône. Elle informe les participants que ces résultats n'ont pas encore été restitués formellement à l'Etat et demande en conséquence de la discrétion de la part des participants. La parole est donnée à Monsieur CHATARD, Directeur Territorial SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté pour présenter les résultats des nouvelles études.

Monsieur CHATARD confirme la nature confidentielle des résultats qui doivent être livrés prochainement à l'Etat et ensuite au Conseil d'orientation des infrastructures. Il explique que les études ont été réalisées en conformité avec le référentiel prescrit par l'Etat pour toute analyse socio-économique de ce genre. En suivant le modèle de l'Etat deux variantes du projet présentent un bilan positif mais ces résultats doivent être interprétés avec prudence et mériteraient d'être complétés par d'autres éléments si l'Etat souhaite poursuivre le projet.

Les caractéristiques du projet prises en compte dans les études sont rappelées. Le gain de temps de 7 minutes et demie permis par le projet est reparti soit en arrêts supplémentaires pour les TGV Paris-Zurich et Strasbourg-Lyon, soit en une réduction du temps de trajet pour les TGV Paris-Mulhouse. Le coût du projet utilisé pour les éclairages socio-économiques est celui correspondant à une mise en service en 2035 et des extrapolations ont été faites pour les échéances recommandées par le COI pour le projet selon trois scénarios de programmation des infrastructures (soit 2043, 2047 et 2051).

Huit variantes du projet ont été étudiées – quatre pour une configuration du projet où seul le raccordement de Mulhouse est réalisé, deux pour la configuration complète du projet

(réalisation des raccordements de Mulhouse et de Strasbourg), et deux prenant en compte l'amélioration des correspondances TGV/TER en gares de Mulhouse et de Belfort-Montbéliard TGV. Une analyse multicritères révèle que les deux variantes positives comportent des arrêts supplémentaires à Dijon, Besançon Franche-Comté TGV et Belfort-Montbéliard TGV pour les TGV Paris-Zurich, des arrêts supplémentaires à Chalon-sur-Saône et Mâcon pour les TGV Lyon-Strasbourg, la transformation de certains TGV Lyon-Strasbourg en trains rapides dans la configuration complète du projet, et l'ajout d'un TGV Paris-Mulhouse. Toutefois, de l'avis de l'entreprise ferroviaire consultée, la possibilité de mettre en place cette offre supplémentaire est faible, auquel cas les scénarios favorables perdent de leur pertinence.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY invite les participants à commenter les éléments présentés par SNCF Réseau, en remarquant que le projet aura des apports pour d'autres trafics, notamment le fret, en libérant de la capacité sur la voie classique entre Mulhouse et Belfort.

Monsieur LESLIE fait part de sa surprise concernant l'avis donné par l'entreprise ferroviaire, qu'il suppose être SNCF Voyageurs, eu égard aux ambitions de doublement du trafic ferroviaire de voyageurs affichées par cette entreprise. Par ailleurs, l'avis des concurrents à la SNCF aurait pu apporter un éclairage supplémentaire.

Monsieur CLÉMENT, s'exprimant en tant que bureau conseil de l'Association pour les études socio-économiques, considère que les résultats démontrent une trajectoire claire pour la mise en œuvre du projet. La valeur socio-économique du projet vient de l'adaptation du schéma d'offre aux besoins des territoires, ce qui génère des résultats très positifs comme révélés par l'analyse multicritères.

Monsieur NEUGNOT insiste sur l'importance de prendre rapidement l'attache du COI. Les éléments présentés sont favorables pour le projet mais ne le resteront pas si les délais s'allongent. Il faudra viser le lancement des études dans le quinquennat actuel pour un engagement du chantier dans celui qui suit.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY conclut l'échange en remerciant les représentants de SNCF Réseau pour leur venue, et en informant les participants que l'Association produira dans les prochains jours une analyse des résultats des études socio-économiques pour diffusion aux adhérents.

6. Desserte du TGV Rhin-Rhône

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour apporter des précisions sur la desserte du TGV Rhin-Rhône en 2024.

Monsieur LESLIE informe les participants que la desserte sera globalement inchangée par rapport à 2023, mis à part quelques ajustements dans les circulations en fin de semaine. La vigilance est néanmoins de mise notamment par rapport aux travaux conséquents prévus au cours de l'année qui verront baisser l'offre à certaines périodes, ainsi que les ajustements qui pourraient être opérés par SNCF Voyageurs en fonction de l'évolution de la demande.

7. Politique européenne

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter les nouveautés en ce qui concerne la politique européenne des transports.

Monsieur LESLIE attire l'attention sur la fusion des corridors Mer du Nord Méditerranée et Rhin-Alpin dans le cadre de la révision de la réglementation du Réseau transeuropéen de transport qui entrera en vigueur en 2024. Cette fusion est globalement vue comme une opportunité pour le positionnement et la visibilité du projet de la LGV Rhin-Rhône dans les réseaux européens. Il note également que le 3^{ème} appel à projets en cours pour le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe sera le dernier pour le septennat actuel en ce qui concerne les projets du réseau central du Réseau transeuropéen de transport.

8. Evolution de l'Association

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY ouvre les échanges sur l'avenir de l'Association, sur la base de la note de situation préparée par l'Association pour l'Assemblée Générale. Cette note explique que la démarche de mise en place de projets complémentaires a connu un certain succès mais que les recettes supplémentaires générées par cette démarche sont insuffisantes pour couvrir les charges de l'Association de manière pérenne. La perspective de mise en veille de l'Association avec suppression du poste du Secrétaire Général est ainsi posée. Ceci ne constituerait pas un aveu d'échec mais au contraire la reconnaissance du plein accomplissement des missions de l'Association, comme les résultats des études socio-économiques l'attestent. Les adhérents sont invités à s'exprimer sur cette éventualité.

Madame BARTHELET considère que la mise en veille de l'Association pourrait envoyer un message contradictoire au moment où le projet de la 2^{ème} phase est prêt à aboutir auprès du Conseil d'orientation des infrastructures.

Monsieur HEINRICH affirme qu'une telle décision pourrait ressembler à un renoncement par rapport aux ambitions portées par les adhérents.

Monsieur NEUGNOT estime que l'Association reste un moyen de pression efficace pour le projet, et que cette efficacité a forcément un coût.

Monsieur ALBIZATI attire l'attention sur les perspectives financières de l'Association présentées dans la note de situation qui indiquent que sa mise en veille s'imposera à une échéance plus ou moins courte en fonction des décisions qui seront prises par les adhérents.

Compte tenu des avis exprimés, et du travail que l'Association doit encore fournir en lien avec le COI, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** propose de poursuivre l'activité de l'Association dans sa forme actuelle et de faire le point sur sa situation financière dans six mois. Ceci impliquera la levée de la cotisation annuelle due par les adhérents pour l'année 2024.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

9. Questions diverses

Aucun point particulier n'est soulevé par les participants.

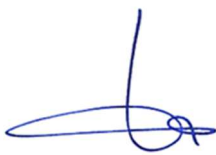
10. Election du Conseil d'Administration et du Bureau

Sur proposition de Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY, le renouvellement des instances de l'Association, qui arrivent à terme de leur mandat en 2023, est reporté à une date à convenir ultérieurement, compte tenu de la situation actuelle de l'Association.

11. Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h30. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente de l'Association, Marie-Guite DUFAY, et Monsieur le Secrétaire Général de l'Association, Paul LESLIE en tant que secrétaire de séance.

La Présidente



Marie-Guite DUFAY

Le Secrétaire Général



Paul LESLIE